



**Cahier des clauses scientifiques et techniques
de l'inventaire général du patrimoine culturel
de l'estuaire de la Gironde**



Préambule

Qu'il s'agisse de gestion de l'eau, de tourisme, de pêche et de cultures marines, de paysages et de biodiversité, l'estuaire de la Gironde revêt une identité forte et particulière. Depuis la fin des années 1990, il est l'objet, sur ses deux rives, d'investigations croisées menées dans divers cadres institutionnels : par l'État (DREAL, DRAC), les collectivités territoriales (régions, conseils généraux, communautés de communes, pays), un établissement public (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde – SMIDDEST) et des associations (Conservatoire de l'estuaire, association Océan, Amis du Vitrezais, Pétronille, Réseau des sites majeurs Vauban...).

Cependant, si les aspects patrimoniaux, terme utilisé dans un sens très large dans la plupart des documents produits, sont souvent mentionnés comme des éléments essentiels de « l'identité estuarienne », aucune action de recensement systématique du patrimoine architectural et mobilier n'a encore été engagée. Menée en lien avec l'éco-histoire (analyse scientifique de l'évolution des milieux et des relations entre l'homme et son milieu), une telle opération est d'autant plus nécessaire que l'intérêt à la fois patrimonial et environnemental de l'estuaire est de plus en plus reconnu comme un outil de protection et de valorisation.

Conscients de ces enjeux et de la fragilité de l'estuaire, la Région Poitou-Charentes d'une part, la Région Aquitaine et le Département de la Gironde d'autre part, ont donc décidé de conduire, sur leurs rives respectives, un inventaire général du patrimoine culturel des communes qui bordent l'estuaire.

1. Les objectifs de l'enquête

L'enquête d'inventaire concernant l'estuaire de la Gironde répond à la nécessité de constituer un socle de connaissances indispensable aux politiques menées par les deux Régions, par le Département de la Gironde et par les acteurs publics et associatifs locaux : aménagement du territoire, protection de l'environnement, gestion de l'espace, urbanisme, développement culturel, tourisme, etc. En Aquitaine, cette opération donne une assise et un contenu scientifiques au programme de la Banque numérique du savoir d'Aquitaine (BnsA) pour le département de la Gironde.

L'opération consiste à recenser, étudier et faire connaître l'ensemble du patrimoine culturel d'un espace aux enjeux historiques et environnementaux majeurs. De ce fait, elle prend en compte les éléments du patrimoine à la fois pour leur intérêt historique et patrimonial et pour ce qu'ils révèlent des relations étroites entre l'homme et son environnement.

Afin d'aboutir à une nécessaire homogénéité documentaire sur la totalité de l'estuaire, et conformément au souhait exprimé par le Conseil national de l'Inventaire dans ses rapports annuels 2007 et 2008, l'opération est menée en collaboration scientifique entre la Région Poitou-Charentes d'une part, la Région Aquitaine et le Département de la Gironde d'autre part. Cette collaboration se traduit par la rédaction d'un cahier des clauses scientifiques et techniques commun (adaptation du CCST de la Région Aquitaine de décembre 2008), par la confrontation des expériences de terrain pour la mise en œuvre d'une méthode partagée, par des échanges d'ordre technique et technologique, et par la prévision d'actions de valorisation conjointes.

2. Délimitation de l'étude dans le temps et dans l'espace

2.1. Appréhender un vaste territoire

L'ampleur du territoire estuarien (réputé le plus vaste d'Europe) nécessite de se poser d'emblée la question de la définition de l'aire d'étude. Traditionnellement, l'unité territoriale pertinente retenue dans le cadre d'un inventaire topographique est le canton. En Aquitaine, l'expérience récente de l'opération sur la vallée du Lot en Lot-et-Garonne, portant aussi sur un très vaste ensemble territorial, a montré tout l'intérêt de prendre en compte des cantons dans leur entier, sans se limiter à la bande riveraine des cours d'eau. Mais cette opération effectuée sur près d'une dizaine d'années n'a pu être menée à bien que parce qu'une équipe de plusieurs chercheurs – et d'aides ponctuelles – a été engagée sur ce projet. Il convient donc d'adapter la taille de l'aire d'étude et les objectifs aux possibilités réelles de mobilisation de l'équipe engagée sur ce programme.

Des deux scénarios envisagés initialement (travailler sur le périmètre d'action du SMIDDEST – soit un ensemble d'environ 90 communes – ou ne travailler que sur les communes directement riveraines de l'estuaire), le second, plus conforme au principe de réalité, a été privilégié. Cette échelle territoriale s'accorde d'ailleurs avec le périmètre d'investigation des services de l'Etat, au titre notamment des sites protégés, de la loi Littoral ou du programme Natura 2000, qui prend appui également sur les communes riveraines de l'estuaire. Au final, ce sont donc 34 communes en Gironde et 16 en Charente-Maritime qui sont concernées par cette opération d'inventaire (voir carte en annexe 1).

La ville de Royan, qui constitue une 17^e commune côté Poitou-Charentes, ne sera prise en compte que pour les aspects patrimoniaux directement liés à l'estuaire (installations et constructions portuaires, balnéaires, touristiques...); la ville dans son ensemble pourrait être prise en compte dans une opération d'inventaire spécifique respectant ses problématiques urbaines particulières. De même, l'élargissement de l'enquête à l'ensemble des cantons du périmètre du SMIDDEST ou à des secteurs particuliers, pourra être envisagé dans un second temps, selon l'ambition et le volontarisme de la maîtrise d'ouvrage.

2.2. S'inscrire dans la longue durée

La démarche diachronique de l'Inventaire nécessite de raisonner dans la longue durée. Cet impératif est d'autant plus vrai que l'opération d'inventaire de l'estuaire de la Gironde s'inscrit dans les problématiques de l'histoire des paysages.

À ce titre, il conviendra de veiller à la prise en compte des témoignages les plus anciens et significatifs de la présence humaine dans ce territoire (la grotte ornée de Pair-Non-Pair à Prignac-et-Marcamps ou le site du Fâ à Barzan, par exemple), sans empiéter toutefois sur le domaine de compétence des services régionaux de l'Archéologie (DRAC). En revanche, le repérage des éléments bâtis sera exhaustif pour les périodes allant du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Une attention particulière sera portée aux vestiges médiévaux, de par leur rareté et pour les informations qu'ils apportent à la connaissance d'un territoire. Ainsi, les églises médiévales disparues mais connues par la documentation devront faire l'objet d'une notice architecture minimale; leur cartographie apportera des informations sur l'évolution du maillage paroissial. D'une manière générale, les témoignages bâtis de l'Ancien Régime seront

recensés systématiquement. Les édifices des XIX^e et XX^e siècles feront tous l'objet d'un recensement minimal (époque de construction, matériaux de mise-en-œuvre, décor...). Certains seront plus particulièrement repérés en fonction de leur qualité architecturale ou au vu de leur représentativité pour leur époque ou leur type architectural. Les problématiques de l'étude ne justifient pas de porter une attention particulière aux édifices du dernier tiers du XX^e siècle ; cependant, la période des années 1960 pourra être dépassée pour certaines réalisations jugées exceptionnelles (en particulier pour des œuvres d'architecte ou des bâtiments publics).

3. Les enjeux scientifiques

3.1. *Un patrimoine peu ou mal identifié*

L'estuaire de la Gironde présente la particularité d'être très étudié, puisque de nombreux acteurs, particuliers, associatifs ou institutionnels, travaillent sur ce territoire depuis de nombreuses années – le Conservatoire de l'estuaire par exemple, association dont la vocation première est d'élargir les connaissances sur l'estuaire girondin, a ainsi organisé plusieurs colloques sur la question ces dernières années. Paradoxalement, le patrimoine architectural de l'estuaire, riche et diversifié, est peu ou mal identifié, à l'exception du patrimoine militaire constitué par les fortifications Vauban du « verrou de l'estuaire » (Blaye, Fort-Pâté, Cussac), maintenant inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

La connaissance de ce patrimoine par l'Inventaire dans les deux Régions est elle-même très variable (voir carte en annexe 2). En Aquitaine, un état des lieux de la documentation effectué en 2004 indique qu'une documentation préliminaire relativement solide existe, mais que la répartition géographique de ces informations est contrastée. Elle est issue principalement de deux sources :

- Une opération d'inventaire des cantons du Médoc, rive gauche, menée dans les années 1970. Les notices produites dans ce cadre ont été versées dans la base Mérimée. Mais plus qu'un véritable inventaire topographique, il s'agit plutôt d'un pré-inventaire qu'il convient de reprendre entièrement. En effet, l'enquête sur le terrain n'avait pas été conduite in extenso et le mobilier n'avait pas été pris en compte. Cette importante documentation constitue cependant une solide base de travail de l'inventaire topographique.
- L'étude du patrimoine industriel, effectuée sur l'ensemble du département de la Gironde. Ce travail doit être considéré comme achevé, sauf pour les édifices artisanaux ou les bâtiments portuaires (Le Verdon) et de stockage, de même que ceux postérieurs aux années 1960, non pris en compte dans l'enquête selon les critères de repérage propres à ce domaine.

Il existe par ailleurs une documentation éparse, faite d'éléments documentaires collectés dans divers fonds, comme les reproductions de plans des bâtiments militaires de Blaye et Cussac.

Au total, l'analyse des données par canton montre un net déséquilibre entre la rive gauche de l'estuaire, relativement bien pourvue en éléments documentaires (à l'exception du canton de Saint-Vivien-de-Médoc), et la rive droite, pour laquelle les données de l'Inventaire sont nettement plus lacunaires.

En Poitou-Charentes, aucune opération d'inventaire n'a jusqu'à présent concerné le nord du territoire considéré (autour de Royan). Le patrimoine des quatre communes riveraines de l'estuaire situées le plus au sud (Saint-Sorlin-de-Cônac, Saint-Thomas-de-Cônac, Saint-Dizant-du-Gua et Saint-Fort-sur-Gironde) a été recensé au cours du pré-inventaire mené en 2000-2002 par la Communauté de communes de Haute-Saintonge, en lien avec le service

régional de l'Inventaire. Les données collectées (notices, références bibliographiques et photographies, non versées dans les bases nationales) constituent là aussi une base de connaissance pour l'opération d'inventaire. A ces données s'ajoutent des photographies aériennes issues du fonds Henrard, quelques dossiers documentaires réalisés lors de l'inventaire du patrimoine industriel, des données éparses produites à l'occasion d'opérations d'urgence ou ciblées (ex-voto, jardins remarquables...), et près de 500 références contenues dans le fichier topo-bibliographique du centre régional de documentation du patrimoine.

3.2. Un patrimoine diversifié et très lié au milieu

La trame patrimoniale de l'estuaire de la Gironde est constituée d'éléments variés : il s'agit à la fois de quelques ensembles urbains (Bourg, Blaye, Pauillac, Royan et ses environs), d'un chapelet de petites agglomérations, de vastes territoires ruraux parsemés de châteaux viticoles, de maisons de maître, de fermes et de bâtiments agricoles, ainsi que d'un important patrimoine balnéaire et portuaire (Soulac, Le Verdon, secteur de Royan). Le patrimoine souterrain est aussi considérable sur la rive droite, avec de très nombreuses carrières désaffectées entre Marcamps et Gauriac, ou encore l'habitat troglodytique de Meschers-sur-Gironde.

De plus, le terme « patrimoine » recouvre bien souvent une très large acception, comprenant non seulement le patrimoine culturel, mais aussi naturel¹. Il est vrai que, plus encore dans ce cadre estuarien très spécifique, la frontière est étroite entre les deux notions, tant les interactions sont fortes entre le milieu et les productions humaines. L'opération d'inventaire ne concerne pas le patrimoine naturel en tant que tel (faune, flore), étudié par ailleurs (par exemple par le Conservatoire des espaces naturels de Poitou-Charentes). En revanche, elle vise à montrer combien l'estuaire de la Gironde témoigne d'interactions et d'interdépendances, sur le long terme, entre l'homme et son milieu.

Voilà pourquoi, en s'inscrivant dans le cadre de l'éco-histoire, l'opération d'inventaire intègre une multitude d'éléments caractéristiques du milieu estuarien, de ses paysages et de leur évolution, tels que les embarcadères, les phares et balises, les installations plus ou moins pérennes liées à la pêche (carrelets) et à la chasse, celles liées à la viticulture (chais, brûleries...), à la meunerie (moulins, minoteries), ou encore les réseaux de canaux et de digues destinés à l'assainissement des zones humides qui participent de la typicité des paysages. De plus, l'enquête comprend une analyse historique de la construction des paysages, à travers les cartes ou encore l'étude des aménagements humains.

Mener l'inventaire de ce territoire nécessite donc la prise en compte de l'ensemble de ces composantes comme autant d'indices de la construction progressive d'un paysage. L'inventaire topographique s'impose donc comme un outil destiné à alimenter la réflexion historique sur la « fabrique » d'un territoire, du point de vue de l'occupation du sol et du peuplement.

Pour ce qui concerne les objets mobiliers publics, ils ne seront pris en compte qu'en Poitou-Charentes. En effet, en Aquitaine, en dépit de l'intérêt de lier études architecturale et mobilière pour le patrimoine religieux notamment (à Saint-Ciers-sur-Gironde par exemple), la mobilisation d'un chercheur spécialisé pour mener à bien cet inventaire ne peut être envisagé

¹ Voir notamment les actes du colloque international « Patrimoine et estuaires » (Blaye, 5-7 octobre 2005), éd. Confluences / Renaissance des cités d'Europe, 2006 (coll. Des lieux et des liens).

dans un premier temps, eu égard aux délais impartis. Les ensembles décoratifs devront être toutefois signalés dans les notices architectures et illustrés de photographies.

4. La méthode mise en œuvre

Comme toute opération d'inventaire, et conformément aux normes nationales de l'Inventaire général du patrimoine culturel, l'enquête comprend plusieurs phases qui, dans la pratique, se chevauchent.

La première étape consiste en un dépouillement bibliographique (ouvrages et revues de sociétés savantes, travaux universitaires...), iconographiques et archivistiques des documents disponibles dans les fonds d'archives locaux, en particulier des archives départementales, et en plus du recensement des ressources documentaires des services régionaux de l'Inventaire. Seront notamment mises à profit la série O (dossiers communaux en préfecture) pour les liasses concernant les biens communaux et édifices publics, la série S (travaux publics) pour celles concernant les aménagements portuaires et hydrauliques notamment, la série Fi ainsi que tout dossier contenant des documents figurés. La série Q (saisies révolutionnaires) sera également exploitée. Concernant les séries d'Ancien Régime (E supplément, C, G, H...), les documents ne seront consultés que dans la mesure où les répertoires sommaires n'apporteront pas une information suffisante.

En Aquitaine, ces investigations imposent, sur une aire d'étude aussi vaste, une étroite collaboration avec les services d'archives concernés, notamment dans le cadre du réseau documentaire « Estuaire » piloté par les archives départementales de Gironde et inscrit dans le programme ARCHINUM 33. À ce titre, des protocoles collaboratifs sont d'ores et déjà envisagés, comme la constitution d'une base de données bibliographiques commune. Une campagne de numérisation de documents relatifs à l'estuaire est en préparation, en particulier des documents figurés, cartes et plans anciens, ainsi que le plan cadastral napoléonien des communes concernées par l'opération d'inventaire.

La seconde phase consiste en un relevé systématique sur le terrain de tous les éléments patrimoniaux qui entrent dans le cadre de l'enquête. Ce relevé est effectué à l'aide d'une grille de recensement qui permet de localiser, de décrire, voire de dater l'élément retenu. Il s'accompagne d'une couverture photographique complète. Cette démarche à la parcelle permet d'effectuer des dénombrements, d'établir une cartographie très précise et de rédiger des synthèses. Elle permet également de distinguer les édifices simplement recensés, ceux qui sont plus particulièrement repérés en raison de leur intérêt ou de leur représentativité, et ceux qui méritent d'être sélectionnés et étudiés de manière plus approfondie, soit pour leur représentativité en regard d'une typologie, soit, au contraire, pour leur caractère exceptionnel.

Dans un troisième temps, les informations collectées sur le terrain et recueillies dans les archives sont intégrées à une base de données. Celle-ci est constituée à l'aide de l'outil informatique « Renabl ». Chaque élément patrimonial retenu fait l'objet d'un dossier documentaire renseigné de manière plus ou moins précise et détaillée s'il s'agit d'un édifice recensé, repéré ou sélectionné. Des éléments d'analyse spécifiques alimentent des champs à mot-clé de la base de données ainsi que, en Aquitaine uniquement, des données complémentaires. Chaque dossier est accompagné d'une ou de plusieurs photographies, et est géoréférencé. La synthèse des informations est effectuée dans des dossiers d'ensembles ou

collectifs (de présentation de la commune, d'une agglomération, par famille architecturale, sur les caractéristiques et l'évolution de l'habitat, etc.).

5. Modes de restitution des données

Le base de données électronique produite via l'outil Renabl, sera consultable dans les centres de documentation du patrimoine des deux Régions. Elle pourra être remise sous la forme d'un cédérom aux communes et à tout acteur local susceptible d'exploiter ces données dans le respect du droit de la propriété intellectuelle (offices du tourisme, SMIDDEST, associations...). Les données de l'inventaire seront valorisées sur internet, via les sites des deux Régions et par l'intermédiaire des bases nationales Mérimée et Palissy dans lesquelles elles seront versées.

A terme, il pourra être envisagé de construire un outil SIG alimenté par les fichiers de forme (shape) et les données tabulaires de « Renabl », qui puisse être consultable en ligne, afin de constituer un véritable atlas du patrimoine et des paysages de ce territoire.

Outre les dossiers d'inventaire, il paraît indispensable de réfléchir d'ores et déjà à un plan de publication, sur support papier ou numérique. Les collections nationales de l'Inventaire permettent d'accueillir des publications généralistes, destinées à un large public (« Parcours du Patrimoine », « Images du Patrimoine »), ou plus spécialisées (« Cahiers du Patrimoine »). Quel qu'en soit le format, il semble pertinent d'envisager ces publications dans le cadre de partenariats scientifiques et institutionnels, en particulier en interrégions. Par ailleurs, la Région Aquitaine a lancé une collection régionale (« Visages du Patrimoine ») au sein de laquelle pourra prendre place des écrits sur la partie Aquitaine de l'aire d'étude.

6. Moyens affectés à l'opération

La Région Aquitaine et le Département de la Gironde ont contractualisé leur partenariat par une convention signée le 29 octobre 2009, fixant les conditions de réalisation de l'inventaire. Sur les rives girondines de l'estuaire, l'inventaire du patrimoine architectural mobilise deux chercheurs du service de l'Inventaire de la Région Aquitaine et deux autres recrutés par le Département de la Gironde, conformément à la convention. Ils sont assistés, autant que de besoin, par la photographe du service de l'Inventaire, ainsi que par l'administratrice des bases des données.

En Poitou-Charentes, l'inventaire est réalisé par un chercheur du service régional de l'Inventaire, spécialisé en histoire de l'environnement, avec la participation d'un autre chercheur, chargé de l'étude des objets mobiliers, de l'administratrice de bases de données et des photographes du service.

Afin de préparer l'exploitation des données de l'inventaire par d'autres organismes, les personnes susceptibles d'assurer par la suite une mission de médiation patrimoniale seront sollicitées, dès la phase d'enquête, au sein des acteurs locaux notamment (collectivités locales, associations, milieu scolaire...). En outre, une collaboration scientifique avec l'université, dont les modalités resteraient à fixer (constitution d'un comité scientifique ? enrichissement de la démarche par une approche topographique, thématique, chronologique, ethnologique... ?), permettrait de renforcer l'armature intellectuelle de l'équipe.

7. Calendrier prévisionnel

La préparation de l'opération a commencé en Aquitaine dès le second semestre 2007 (réunions avec les partenaires du projet, préparation de la convention entre la Région et le Département, prise en main des outils informatiques, test de récupération de données dans Renabl...). La faisabilité de l'opération a été étudiée par la Région Poitou-Charentes au cours de l'année 2009 (définition des enjeux, moyens à affecter, montage de la collaboration scientifique avec la Région Aquitaine et le Département de la Gironde).

La phase véritablement opérationnelle, de terrain et d'enregistrement simultané des données, a commencé sur les deux rives de l'estuaire au début de l'année 2010. L'enquête doit se dérouler sur trois ans, durée prévue par la convention passée entre la Région Aquitaine et le Département de la Gironde. Compte tenu des moyens humains disponibles, cette durée devrait être portée à quatre ans en Poitou-Charentes. Au-delà de cette durée d'enquête, il conviendra de prendre en compte le temps de publication dans la durée globale de l'étude.

En Poitou-Charentes, l'enquête débute par le sud (à commencer par Saint-Sorlin-de-Cônac), en remontant vers le nord (jusqu'aux Mathes). Ce déroulement permettra de dégager rapidement des points de rapprochement avec les communes du Blayais, en Gironde, et d'envisager ainsi des actions de valorisation.

En Aquitaine, le calendrier prévisionnel de l'avancement des travaux peut s'appuyer sur un découpage de l'estuaire entre les deux rives. L'unité territoriale Blayais-Bourgeais représente quatorze communes de la rive droite. Cet ensemble, certes moins vaste que son vis-à-vis de la rive médocaine, comporte les deux principales agglomérations de l'aire d'étude (Bourg et Blaye) ; il semble donc nécessaire de lui consacrer la moitié du temps global du programme. L'autre moitié devrait ainsi être consacrée à l'unité territoriale constituée par la rive gauche, comprenant 20 communes du haut Médoc et du Médoc, dont l'agglomération de Pauillac.

Le détail de la programmation topographique et de l'organisation du travail sur le terrain seront établis annuellement, en début d'exercice.